

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2018

Nombre de membres

En exercice : 54
Présents : 28
Votants : 35
Suffrages exprimés: 35

Vote

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation

3 DECEMBRE 2018

Date de transmission en sous-préfecture

.....

Date d'affichage

.....

Délibération

N° 2018-12

Contrôle de légalité

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GELY, Frédéric LACAS, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Pierre POLARD, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Patrick SOL, Alain VOGEL-SINGER, Luc ZENON, conseillers syndicaux.

Présents suppléants : aucun.

Absents excusés représentés par mandats : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Jordan DARTIER, Alexandra FUCHS, Michel HERAIL, Robert MENARD et Florence TAILLADE, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Messieurs, Michel LOUP, Robert GELY, Gwendoline CHAUDOIR, Patrick SOL, Luc ZENON, Didier BRESSON et Dominique BIGARI, conseillers syndicaux.

Absents excusés suppléés : aucun.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Yannick ALLEGRE, Gérard BARRAU, Rémi BOUYALA, Nataly DARTIGUELONGUE, Bruno ENJALBERT, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Stéphane HUGONNET, Jean-Pierre LAMBERT, Pascale LAUGE, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Christophe THOMAS et Philippe VIDAL, conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Didier BRESSON

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Rapporteur : Le Président

Mesdames, Messieurs,

Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.



Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

L'article L5211-36 du CGCT rend applicable aux EPCI les dispositions de l'article L.2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ».

L'article D.2312-3 créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (art.1), complété par le II de l'article 13 de la LPFP du 22 janvier 2018, définit le contenu du rapport du DOB.

Il vous est donc proposé après en avoir débattu :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue de Débat d'Orientations budgétaires relatif à l'exercice 2019, sur la base du rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ELTORE



ANNEXE RAPPORT 1

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



SCOT DU BITERROIS

Rapport d'Orientations Budgétaires 2019
Comité Syndical du 13/12/18

Syndicat mixte du SCOT du Biterrois

ICOSIUM/M3E
9 rue d'Alger - 34500 Béziers
Tél. : 04 99 41 36 20
Fax : 04 99 47 00 65
contact@scot-biterrois.fr
www.scot-biterrois.fr

Table des matières

I. BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2018	2
A. LA GESTION ET LA COMMUNICATION	2
B. L'ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS	2
1. <i>La mise en œuvre du SCoT exécutoire</i>	2
2. <i>L'observatoire et l'évaluation du SCoT</i>	3
3. <i>Le Système d'Information Géographique (SIG)</i>	3
4. <i>La révision du SCoT (vers le SCoT2B)</i>	4
II. LES ORIENTATIONS 2018	5
A. OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE	5
1. <i>Objectifs stratégiques</i>	5
2. <i>Objectifs de gestion</i>	5
B. PLAN D'ACTION 2019 ET PLANNING	5
III. EXECUTION DU BUDGET 2018 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2019	8
A. BILAN 2018	8
1. <i>Fonctionnement</i>	8
2. <i>Investissement</i>	9
3. <i>Résultat prévisionnel</i>	9
B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2019	10
1. <i>Objectifs de gestion</i>	10
2. <i>Prévisionnel</i>	10

I. BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2018

A. LA GESTION ET LA COMMUNICATION

ACTIONS ACHEVEES

- Création d'une nouvelle charte graphique liée à la nouvelle identité visuelle.
- Réalisation des outils de communication grand public.

ACTIONS EN COURS

- Mise en place des Comités Syndicaux et des autres réunions (nombre de réunions du CS : 5 ; de Bureau : 4 ; d'actes : 32) ;
- Poursuite des travaux des commissions de suivi et pour la révision (nombre de réunions : 6) ;
- Réunions publiques (nombre de réunions : 4)
- Maintien du site internet du Syndicat ;

B. L'ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS

1. La mise en œuvre du SCoT exécutoire

ACTIONS ACHEVEES

- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations préalables avec les communes et EPCI, et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents. Estimation du nombre de déplacements sur site
- : environ 72
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple, nombre de dossiers traités:10 ;
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour notes d'observations, nombre de dossiers traités: 10 ;
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (pour passage en CDAC), nombre de dossiers traités: 9.

ACTIONS EN COURS

- Instruction de dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations ;
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC ;
- Accompagnement des communes en amont des démarches ou procédures, conseils en matière de contenu des cahiers des charges, expertises, avis juridiques, etc. ;
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations préalables avec les communes et EPCI, et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents ;
- Intervention en séminaire des acteurs de l'observation des territoires pour y apporter et partager les expériences du Syndicat en matière de mise en œuvre et d'évaluation des SCoT ;

- Travail collaboratif étroit et rôle de facilitateur entre les communes, la DDTM, les chambres consulaires et les bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs procédures d'urbanisme.

2. L'observatoire et l'évaluation du SCoT

ACTIONS ACHEVEES

- Exploiter les éléments de l'état 0 observatoire pour la réalisation/actualisation du diagnostic de la révision du SCoT ;
- Exploiter les données d'occupation des sols dans le cadre de l'étude environnementale de la révision.
- Présentation en Préfecture des données d'occupation des sols comme référentiel départemental.

ACTIONS EN COURS

- Exploiter les bases de données d'occupation des sols sur tout le territoire du SCoT en 2001, 2012 et 2015, afin d'observer et d'analyser les effets du SCoT sur le territoire en matière de consommation foncière, d'évolutions de densité de logement/ha...
- Etude précise du potentiel de densification qui soit actualisable.
- Amélioration de la plateforme du site internet pour rendre la donnée plus accessible.

3. Le Système d'Information Géographique (SIG)

ACTIONS ACHEVEES

- Mise à jour corrective des données d'occupation des sols
- Réalisation de cartes pour les techniciens et les élus.

ACTIONS EN COURS

- Définition d'une enveloppe urbaine partagée avec les techniciens et l'Etat permettant de définir les contours des villes et villages du territoire.
- Définition du potentiel de densification sur les terrains non bâtis et bâtis.

4. La révision du SCoT (vers le SCoT2B)

ACTIONS ACHEVEES

- Réunions publiques pour présenter les grandes orientations du PADD et les enjeux du diagnostic (4 réunions)
- Pilotage et suivi des études menées par les prestataires sur les volets externalisés :
 - Volet économie (dont commerce et tourisme) ;
 - Volet eau et milieux aquatiques (capacités d'accueil du territoire) ;
- Rédaction d'une première version du PADD transmise aux PPA et partenaires.
- Construction de scénarios prospectifs : démographie, logements.

ACTIONS EN COURS

- Poursuite du plan de concertation et de communication.
- Travail en régie sur les volets : armature territoriale, logement. L'équipe interne du Syndicat est mobilisée sur cette partie et travaille en collaboration avec les techniciens des EPCI.
- Participation au projet de recherche sur le littoral porté par le professeur Alexandre Brun et financé par la Fondation de France. D'une durée de 3 ans (2017-2019), il a pour périmètre initial le littoral du SCoT.
- Pilotage et suivi des études menées par les prestataires sur les volets externalisés :
 - Etat initial de l'environnement et évaluation environnementale ;
 - Complémentaire potentiel Energies Renouvelables ;
 - Paysage ;
 - Assistance juridique.
- Travail sur les indicateurs d'évaluation à inscrire dans le futur schéma.
- Organisation et rédaction du Rapport de Présentation suite à la finalisation d'une grande partie du diagnostic.
- Poursuite du partenariat avec les acteurs de l'eau ;
- Construction de scénarios prospectifs : modèles de densité et consommation foncière.
- Participation active à la concertation régionale pour l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).
- Réflexion sur les nouveaux objectifs et orientations du DOO et leur rédaction.

ACTIONS NON ACHEVEES

- Finalisation d'une version du DOO et du DAAC ;
- Réflexion sur l'espace littoral ;
- Présentation du projet aux PPA et aux habitants avant arrêt ;
- Lancement de l'enquête publique.

II. LES ORIENTATIONS 2018

A. OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE

1. Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCOT soit de plus en plus un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux besoins des collectivités ;
- Permettre les consultations et les partenariats les plus larges possibles pour faire remonter les besoins du terrain, consulter les Maires et les Présidents des EPCI, prendre en compte leurs attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire ;
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs ;
- Renforcer le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat : mise à disposition de toutes les collectivités par le biais du SIG de données, d'analyses, de cartes et de statistiques ;
- Produire les derniers documents nécessaires à l'élaboration du futur schéma, avec finalisation de la rédaction et accompagnement pour en assurer la sécurité juridique;

2. Objectifs de gestion

- Optimiser le montant des participations demandées aux EPCI ;
- Maintenir les effectifs au niveau de l'année 2018 soit 6,5 postes occupés, et ce, jusqu'à la fin de la révision du SCOT, et poursuivre les contrats de mutualisation et de vacations actuellement mis en place.

B. PLAN D'ACTION 2019 ET PLANNING

L'exercice 2019 sera marqué notamment par la poursuite des travaux de la révision, l'accompagnement des collectivités en matière de conseil et d'instruction.

En 2019, le Syndicat Mixte devra poursuivre à la fois :

- Ses missions de suivi, de mise en œuvre, d'évaluation, de communication et d'accompagnement de ses partenaires par rapport au SCoT exécutoire ;
- Ses missions d'études, de concertation et de communication par rapport à la révision du SCoT.

Les actions principales de l'année 2019 sont :

- Mise en œuvre
 - Poursuivre les démarches d'information et de sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT (BE, Services Etat, collectivités, ...) ;
 - Animer et poursuivre les travaux de la Commission Urbanisme ;
 - Suivre et traiter les dossiers d'autorisation d'urbanisme et commerciaux ;
 - Accompagner les communes/EPCI dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme (conseils, expertises, participation à la définition des enjeux, être force de propositions) ;
 - Poursuivre l'information sur des démarches innovantes et durables ;
 - Alimenter et actualiser régulièrement les tableaux de bord.

- La révision du SCoT
 - Traiter les retours sur le PADD des PPA et partenaire ;
 - Intégrer les éléments du SRADDET
 - Finaliser la rédaction des orientations et objectifs du DOO ;
 - Finaliser le Rapport de Présentation ;
 - Finaliser la rédaction de l'évaluation environnementale ;
 - Effectuer une relecture juridique des documents produits via l'accompagnement prévu dans le marché avec le cabinet d'avocats ;
 - Actualiser les données sur l'occupation du sol, avec la mise à jour du millésime 2017 qui pourra être produit et ainsi venir compléter les 3 autres déjà réalisés (pour 2001, 2012 et 2015), outil indispensable pour le suivi de la consommation des espaces agricoles et naturels ;
 - Compléter la donnée sur la valeur agronomique des sols qui couvre actuellement 83 communes sur les 87 du SCoT ;
 - Réaliser un focus sur l'espace Littoral (retranscription de la loi Littoral)
 - Piloter et suivre les études externalisées indispensables à la révision ;
 - Continuer la démarche participative de co-construction avec les EPCI, notamment par la programmation régulière de réunions techniques ;
 - Communiquer et produire des supports, conférences, séminaires, ateliers et/ou expositions ;
 - Présenter aux PPA et aux habitants le projet avant arrêt ;
 - Arrêt du projet.

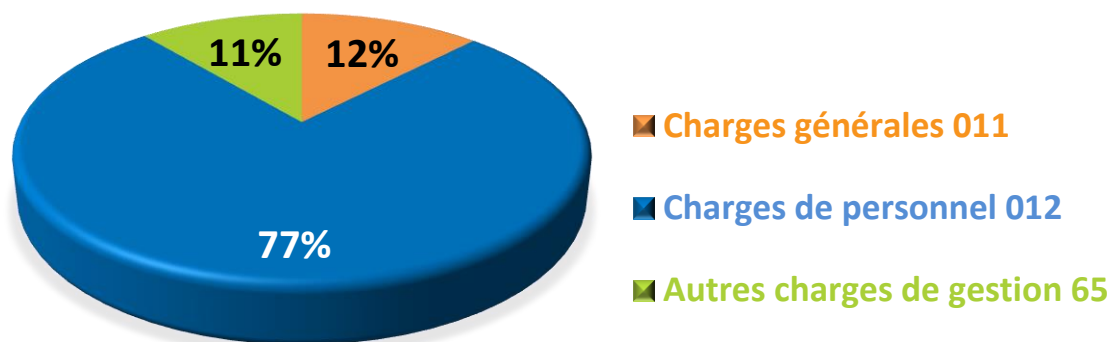
- Communication/Concertation : Il s'agit d'un objectif prioritaire permettant de favoriser la co-construction et l'échange d'informations, simplifier les messages et d'améliorer l'image du SCoT et sa notoriété.
 - Maintenir le site internet : faciliter l'accès aux informations, données et documents de travail, à la cartographie ;
 - Création et utilisation de nouveaux outils de communication internes au Syndicat ou grand public : plaquettes d'informations, affiches, kakémonos, vidéos, reportages photos, lettre d'information ;
 - Mise en place d'outils d'animation pour la concertation : conférences, séminaires, réunions publiques, commissions territoriales, exposition photo, ateliers, sortie terrain.

III. EXECUTION DU BUDGET 2018 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2019

A. BILAN 2018

Le budget total 2018 a été voté pour un montant de 833 154 € en section de fonctionnement et 385 555 € en section d'investissement.

REPRESENTATION DES CHARGES GENERALES DE 2018



1. Fonctionnement

EN DEPENSE

Chapitre	Libellé	Budget global 2018	Prévision CA 2018
011	Charges à caractère général	154 000	55 193
012	Charges de personnel	361 000	343 589
65	Autres charges de gestion courante	60 000	49 932
67	Charges exceptionnelles	5 000	0
68	Dotations aux provisions pour risques	30 000	30 000
022	Dépenses imprévues	49 000	0
Dépenses réelles		659 000	478 714
023	Virement à la section d'investissement	100 154	0
042	Dotations aux amortissements	74 000	70 046
Total dépenses de fonctionnement		833 154	548 760

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2017, en particulier pour les charges à caractère général (011) et permettent de dégager de nouveau un excédent important.

EN RECETTE

Chapitre	Libellé	Budget global 2018	Prévision CA 2018
74	Dotations et Participations	549 698	584 698
77	Produits exceptionnels	0	1 500
002	Excédent antérieur reporté	281 656	281 656
013 - 6419	Divers	0	510
042 - 777	Amortissement des subventions	1 800	1 793
Total recettes de fonctionnement		833 154	870 157

Le montant des participations des EPCI est de 549 698 €, soit 2 € /habitant. Les recettes de fonctionnement sont supérieures aux prévisions du BP grâce à la subvention de l'Etat obtenue pour la révision du SCOT

2. Investissement

EN DEPENSE

Chapitre	Libellé	Budget 2018	Prévision CA 2018
20	Etudes SCoT + Logiciels	320 000	118 620
21	Immobilisations corporelles	63 755	2 277
040 - 139	Amortissement des subventions	1 800	1 793
Total dépenses d'investissement		385 555	122 690

L'AP a été réalisée à hauteur de 43%, les études seront pratiquement toutes terminées en 2019 et les soldes seront mandatés sur cet exercice. Cependant, on constate un décalage dans les plannings de réalisation et de paiement, surtout dans le lancement des enquêtes publiques, d'où un réalisé 2018 inférieur aux prévisions.

EN RECETTE

- FCTVA pour un montant de 3 435 €
- Dotations aux amortissements pour 70 046 €
- Résultat d'investissement reporté pour 195 700 €

3. Résultat prévisionnel

- Excédent de fonctionnement d'environ 321 400 €
- Excédent d'investissement d'environ 146 500 €

B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2019

1. Objectifs de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégager, grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et aux résultats d'investissements reportés, les financements des études liées à la révision du SCOT ;
- Réduire la participation par habitant des EPCI par rapport au niveau de 2018 de 9,6% soit 1,80 € par habitant.
- Terminer la révision du SCOT en réalisant les dernières études et les enquêtes dont le financement est prévu dans l'AP « études conduites dans le cadre de la révision du SCOT ». Le syndicat n'a pas d'autre engagement pluriannuel ni aucun endettement.

La gestion du personnel :

Les données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs, temps de travail et charges de personnel resteront identiques à celles de 2018.

Le SCOT emploie 7 agents, tous statuts confondus qui se répartissent de la façon suivante :

- o Structure des effectifs : 3 Titulaires + 4 Contractuels sur postes permanents
- o Quotité de temps : 6 agents à temps complet + 1 agent à 50%
- o Parité : 3 femmes + 4 hommes
- o Les principaux éléments de rémunération :

Charges de personnel prévues en 2019	360 000
Dont: Traitements indiciaires	160 000
Régimes indemnitaires et bonifications indiciaires	37 700
Traitements non indiciaires, vacations, indemnités diverses et supplément familial	32 500

2. Prévisionnel

Pour le budget 2019, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en baisse d'environ 11% par rapport à 2018.

- Le chapitre 011 - dépenses à caractère général – est en forte baisse par rapport au niveau de 2018 (-23,5%), compte tenu du réalisé pour 2018 et des besoins prévus pour 2019, en particulier en matière d'honoraires et de frais d'actes et contentieux.
- Les charges de personnel restent stables. L'effectif permanent sera de 6,5 emplois pourvus en 2019.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont maintenues au même niveau qu'en 2018 ; il s'agit principalement des indemnités des élus.

- La participation par habitant des EPCI est diminuée de 9,6% par rapport au niveau de 2018 et sera de 1,8 € par habitant. Les montants précis des participations de chaque EPCI seront connus début 2019 lors de la parution des chiffres officiels de la population à prendre en compte pour 2019. De ce fait la recette globale pour le SCOT devrait être en baisse malgré l'évolution attendue des chiffres de la population du territoire (qui a évolué de +0,89% entre 2017 et 2018).

Cette recette, ajoutée à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2018, permettra de couvrir les besoins de crédits de fonctionnement 2019 et de dégager de l'autofinancement. Les dépenses d'investissement correspondent au coût des études qui seront réalisées en 2019, auxquelles s'ajoutent des dépenses en matière d'informatique et de matériel.

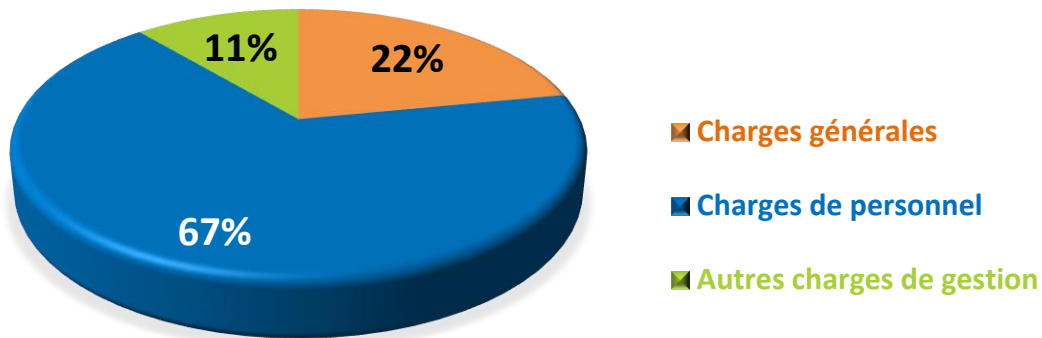
L'enveloppe de l'AP « études conduites dans le cadre de la révision du SCOT » devrait être quasiment soldée en 2019. Les crédits de paiement pour 2019 s'élèveront à 190 000 € pour financer les dernières études à réaliser, les enquêtes publiques, la communication et l'accompagnement juridique.

Les dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement de la section de fonctionnement et par les résultats d'investissements reportés.

Les crédits à inscrire en 2019 sur les principaux chapitres de dépenses et recettes directes seront de l'ordre de :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (011)	117 800	Participation des EPCI (74)	497 000
Charges de personnel (012)	360 000		
Autres charges de gestion (65)	60 000	Excédent de fonctionnement reporté (002)	321 400
Charges exceptionnelles (67) & Dépenses imprévues (022)	49 000		
Virement + Amortissement	233 400	Amortissement subvention	1 800
	820 200		820 200

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2019



EN INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations Incorporelles (20) Dont AP : 190 000	195 000	Résultat d'investissement reporté (001)	146 500
Immobilisations corporelles (21) Matériel, Informatique, Mobilier et Divers	201 600	Virement + Amortissement	233 400
Amortissement subvention	1 800	Subventions (13) + FCTVA	18 500
	398 400		398 400